

Expansion des banques nigérianes a-t-elle permis d'améliorer les cadres réglementaire et prudentiel du continent

Sarah O. Alade¹

1. Introduction

Les banques nigérianes se sont implantées dans d'autres pays d'Afrique après la consolidation de 2004 qui a multiplié les exigences minimales de fonds propres par plus de dix. La plupart d'entre elles ont intensifié leurs activités nationales et internationales en étendant leur réseau de succursales sur le marché intérieur et en ouvrant des filiales à l'étranger. Deux banques, United Bank for Africa (UBA) et Access Bank, sont présentes dans plus de 20 pays africains. L'expansion transfrontière, qui est passée par la création de filiales, a accru le nombre des banques en activité dans les pays d'accueil.

Le Nigeria compte 23 banques dont cinq sont à capitaux étrangers, à savoir : Citibank, Ecobank, Stanbic IBTC, Standard Chartered et Nedbank. Si quatre d'entre elles sont présentes au Nigeria depuis un certain temps, Nedbank vient tout juste de se voir accorder une licence et n'a démarré ses activités que cette année. Nous sommes donc en présence d'un système financier où le nombre de banques qui ont des succursales dans le reste d'Afrique sont beaucoup plus nombreuses que les banques étrangères présentes au Nigeria.

Selon la théorie économique, une telle expansion transfrontière devrait avoir bien des avantages, tant pour les banques qui développent leurs activités que pour le système bancaire des pays d'accueil. Les principaux avantages tirés par la banque mère seraient la diversification des risques et de plus grandes possibilités de profit pour les actionnaires. Les systèmes bancaires des pays d'accueil, quant à eux, jouiraient d'une intermédiation accrue et d'une plus grande efficacité attribuable aux avancées technologiques, à des taux d'intérêt réduits et à une intensification de la concurrence.

Les pays se sont pour la plupart félicités de l'expansion des banques nigérianes dans leur juridiction car elles contribuent à approfondir le secteur bancaire sur le continent en développant leur réseau de succursales, en lançant de nouveaux produits financiers et en renforçant le cadre réglementaire et prudentiel grâce à l'instauration d'un contrôle consolidé et conjoint des succursales bancaires, qui a permis de stimuler l'échange de connaissances et d'informations entre les autorités de contrôle.

La littérature économique a abondamment démontré que l'expansion transfrontière peut aussi imposer un coût aux banques des pays d'accueil, dont la part de marché est menacée par les nouvelles venues et qui pourraient prendre plus de risques non sans conséquences fâcheuses pour la stabilité du secteur bancaire. Il

¹ Sous-gouverneur, Banque centrale du Nigeria.

pourrait notamment s'opérer une sélection adverse de la clientèle, potentiellement défavorable aux banques nationales, en raison de la migration de clients présentant moins de risques vers les banques étrangères qui offrent des produits et services novateurs.

Si l'expansion a aidé les pays d'accueil à développer leur secteur bancaire et à accroître l'intermédiation dans le pays d'origine, un dispositif de gestion des risques initialement inefficace et l'effet de la crise financière ont fragilisé certaines banques nigérianes et même conduit certaines à la faillite, dont Oceanic bank qui avait étendu ses activités à sept pays avant la crise. Il a dès lors été nécessaire de procéder à une vaste réforme du secteur bancaire nigérian, réforme dont les pays d'accueil ont bénéficié.

La Banque centrale du Nigeria a appliqué un contrôle bancaire consolidé et élaboré un dispositif transfrontière qui a été mis en œuvre en 2010. Ce dispositif prévoit comme condition préalable à la présence des banques nigérianes dans d'autres pays l'exécution de protocoles d'accord avec le pays d'accueil. Au Nigeria, toutes les banques, qu'elles soient nationales ou étrangères, sont traitées sur un pied d'égalité et sont soumises à la même réglementation prudentielle. En cas de crise de liquidité, la banque centrale joue son rôle de prêteur en dernier ressort pour l'ensemble des banques. Si la fonction de contrôle bancaire lui revient, d'autres organismes surveillent la situation des établissements financiers non bancaires. Il est donc essentiel d'assurer la coordination entre la banque centrale et les autres organismes de réglementation. La présente étude va examiner l'effet de l'expansion transfrontière des banques nigérianes dans les six pays de la zone monétaire ouest-africaine, à savoir : la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigeria et la Sierra Leone. Ces pays ont été sélectionnés parce que 10 banques nigérianes y sont implantées et qu'elles ont une excellente relation avec l'autorité nigérianne en matière de contrôle et de réglementation bancaire. Cette étroite collaboration permet de renforcer le partage de l'information selon des modalités formelles comme un mémorandum d'accord, le contrôle conjoint et l'élaboration d'orientations réglementaires et prudentielles communes pour la zone. La présente étude, qui couvre la période 2005-12, rend compte de la période précédant et suivant l'expansion transfrontière des banques nigérianes. Elle examine l'idée que la présence de banques étrangères facilite la mise en place d'un dispositif de contrôle bancaire et d'un cadre juridique, et qu'elle permet d'améliorer la transparence globale dans les pays d'origine et d'accueil.

Le reste de l'étude suit le plan suivant : la section 2 passe en revue la littérature économique sur les avantages de l'expansion bancaire transfrontière et son coût. La section 3 examine l'ampleur et la nature de l'expansion des banques nigérianes sur le continent africain tandis que la section 4 en décrit l'impact en termes de renforcement du système bancaire et, surtout, d'amélioration de l'environnement réglementaire et prudentiel, particulièrement en Afrique de l'ouest. La section 5 souligne l'importance d'une relation de coordination et de collaboration encore plus étroite en matière de contrôle bancaire, sachant qu'il est impératif d'élaborer un dispositif réglementaire commun harmonisé pour la zone de façon à consolider et pérenniser les progrès réalisés en matière d'intermédiation et de stabilité du secteur financier. La section 6 est la conclusion de l'étude.

2. Nature et ampleur de l'expansion des banques nigérianes en Afrique

Les activités transfrontières des banques nigérianes ont commencé en 2002, deux banques ayant ouvert une filiale dans quelques pays d'Afrique, pour s'intensifier après la consolidation du secteur bancaire nigérian en 2004. Après le relèvement des exigences minimales de fonds propres opéré en 2004, de NGN 2 milliards (\$17 millions) à NGN 25 milliards (\$210 millions), le secteur bancaire du pays a fait l'objet d'une consolidation, et le nombre de banques est tombé de 89 à 24 entre 2003 et fin 2013. Le total des actifs du secteur est passé de NGN 2 767 milliards (\$23 milliards) en 2003 à NGN 14 932 milliards (\$127 milliards) en 2008. Fin 2008, plus de la moitié des 20 banques nationales avaient des filiales dans au moins un autre pays d'Afrique comparé à seulement deux en 2002² (tableau 1). United Bank for Africa (UBA) détenait le record avec des filiales dans plus de 20 pays. Bien que l'expansion transfrontière des banques nigérianes ait été temporairement interrompue par la crise financière mondiale en 2008-09, elle s'est accélérée une fois les conditions stabilisées à la suite de l'intervention de la banque centrale qui a renforcé les dispositifs de gestion des risques et de contrôle dans le secteur bancaire.

L'expansion transfrontière des banques nigérianes a été motivée par plusieurs facteurs de nature à la fois économique et idéologique. Décidées à maximiser leurs bénéfices et à faire fructifier l'argent des actionnaires, les banques nigérianes se sont lancées dans une énergique expansion régionale. En outre, convaincues que, dans de nombreux pays africains, le système bancaire est encore moins développé et capitalisé qu'au Nigeria, et conscientes des vastes possibilités de financement du commerce entre ces pays, elles ont vu l'occasion de mettre à profit leur réussite, leur expérience et leur plateforme technologique pour offrir leurs services sur ces marchés, où elles peuvent espérer des rendements au moins aussi élevés qu'au Nigeria. Dans un premier temps, la dynamique d'expansion s'est concentrée sur les pays anglophones, signe que la langue et les similitudes présentées par l'environnement juridique ont joué un rôle. Elle s'est depuis portée sur certains pays francophones (Côte d'Ivoire, Burkina Faso et République démocratique du Congo). Des réformes financières engagées dans les pays d'accueil alliées à un environnement macroéconomique favorable au Nigeria ont contribué à l'expansion, tandis que la cherté du pétrole a abouti à l'accumulation d'importantes réserves internationales, à hauteur d'un montant de \$62 milliards qui, fin 2007, a marqué un record historique pour le pays.

² UBA et Guaranty Trust Bank ont démarré leurs activités bancaires transfrontières avec quelques pays à partir de 2002.

Échantillon de filiales transfrontières de banques nigérianes dans d'autres pays d'Afrique et ailleurs

Au 31 mars 2012

Tableau 1

Banque	Pays visés	Hors Afrique
Access Bank	Burundi, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Gambie, Ghana, Rwanda, Sierra Leone, Zambie	Londres, Royaume-Uni Chine
United Bank for Africa (UBA)	Angola ¹ , Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Mali ¹ , Mozambique, Ouganda, République démocratique du Congo, République du Congo, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie, Tchad, Zambie	New York, États-Unis Londres, Royaume-Uni Paris, France
Guaranty Trust Bank (GTB)	Gambie, Ghana, Libéria, Sierra Leone	Londres, Royaume-Uni Hong-Kong ²
Afribank/Mainstreet Bank	Ghana	Londres, Royaume-Uni
Zenith Bank	Gambie, Ghana, Sierra Leone	Londres, Royaume-Uni Afrique du Sud
Diamond Bank	Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo	Dublin, Irlande
Bank PHB/ Keystone	Gambie, Libéria, Ouganda, Sierra Leone	
Skye Bank	Gambie, Ghana, Guinée, Sierra Leone	
FCMB Bank	Gambie	Londres, Royaume-Uni Afrique du Sud
First Bank	République démocratique du Congo	Londres, Royaume-Uni Paris, France
Union Bank	Bénin, Ghana ³	Londres, Royaume-Uni Afrique du Sud

¹ N'a pas encore démarré ses activités. ² Demande d'un bureau de représentation en cours. ³ Union Bank a une participation minoritaire de 32,4 % dans HFC, autre banque du Ghana.

Sources : Sites internet des banques.

Certaines banques ont cherché à assumer le rôle de banques panafricaines ou régionales. Bénéficiaient d'une grande quantité d'actifs, d'un marché boursier profond et, partant, d'une amélioration de l'efficacité dans leur pays d'origine, elles tenaient à jouer un tel rôle sur le continent africain. Leur volonté de s'imposer comme banques régionales suite à la consolidation a alimenté la dynamique d'expansion. En 2008, l'enquête de conjoncture africaine (magazine *African Business*, décembre 2008) plaçait les banques nigérianes dans les 15 premières entreprises les plus capitalisées d'Afrique. Les banques nigérianes étaient donc bien positionnées pour jouer un rôle de plus en plus important dans le secteur financier de la région. Soucieuses de ne pas dépendre des pays d'accueil pour leurs ressources, nombre d'entre elles ont levé des fonds au Nigeria et ont ainsi contribué à l'investissement direct étranger (IDE) vers ces pays. La non-existence de marchés financiers dans la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne visés par les banques nigérianes porte à croire que les banques mères ont contribué au système bancaire des pays d'accueil

en levant des fonds ailleurs et en ont ainsi consolidé l'assise financière. Dans quelques cas, le pays d'accueil détient une participation minoritaire³. L'expansion des banques a néanmoins été jusqu'ici financée par des fonds levés sur le marché nigérian, et le modèle d'expansion indique que ce sont les actionnaires nigériens qui sont les bailleurs de fonds. Même après avoir satisfait à l'exigence accrue de fonds propres après la consolidation, certaines banques ont levé des fonds supplémentaires sur le marché national et international en émettant des certificats représentatifs de titres internationaux (*Global Depository Receipts*) (tableau 2).

Activités de levée de capitaux des banques nigérianes, 2006-08

Tableau 2

Banques	Introductions en bourse	
	Marché intérieur (en millions d'USD) ¹	Certificats représentatifs de titres internationaux Marché international (en millions d'USD)
Accès	1 162	–
Afribank	854	–
Fidelity	410	–
First Bank	1 948	–
GTB	–	824
Intercontinental	853	–
Oceanic	1 492	–
UBA	556	295
Diamond	145	500
Zenith	458	–
Total	7 878	1 619

¹ Les montants sont convertis selon le taux de change en vigueur au moment où les capitaux ont été levés. La collecte de fonds sur le marché intérieur est intervenue pour l'essentiel en 2007/08 quand le taux de change était de NGN 117 pour USD 1.

Sources : Rapport annuel de la Banque centrale du Nigeria et de diverses banques commerciales, plusieurs années.

Il y a plusieurs pays dans lesquels les banques nigérianes représentent une part importante du secteur bancaire (tableau 3). Ces pays devront entretenir une relation de coopération plus profonde et plus étroite avec les autorités de réglementation du pays d'origine pour garantir la stabilité financière et soutenir le développement du secteur financier qui commence à s'accélérer dans la plupart des pays d'Afrique. S'il existe bien un certain degré de coopération (illustré notamment par la signature d'un mémorandum d'accord entre les autorités de réglementation de certains pays), on peut envisager une collaboration accrue sur le partage des informations et les traitements de l'insolvabilité.

³ Ainsi, GTB, en Gambie, au Ghana et en Sierra Leone est détenue à respectivement 78 %, 70 % et 87 % par la société mère nigérienne, le reste appartenant à des partenaires nationaux et internationaux. Oceanic Bank au Ghana a elle aussi pour actionnaire majoritaire la société mère. Dans la plupart des cas cependant, la banque mère nigérienne est l'actionnaire unique.

Pays où les banques nigérianes sont très présentes, 2012¹

Tableau 3

Pays	Nombre de banques	Nombre de banques nigérianes	Part des actifs des banques nigérianes (en % du total)
Gambie	12	7	38,6
Ghana	26	7	16,2
Libéria ²	8	4	26,3
Sierra Leone	14	6	40,2

¹ Gambie : Access, Bank PHB, Guaranty Trust Bank (GTB), Skye Bank et Zenith Bank. Ghana : Access, GTB, Intercontinental, Oceanic, UBA, Union (HFC), Zenith. Libéria : Access, Bank PHB, GTB, UBA. Sierra Leone : Access, Bank PHB, GTB, Skye, UBA, Zenith. ² Les montants indiqués n'incluent pas Ecobank. Si Ecobank a son siège au Togo, son activité la plus importante est au Nigeria et ses actionnaires majoritaires sont nigériens. Si on inclut Ecobank dans les banques nigérianes, la part des actifs passe à 71 % au Liberia.

Source : diverses banques centrales, 2009

De nombreux analystes de marché ont en outre observé qu'un certain mimétisme a contribué à alimenter l'expansion. Quand une banque de premier plan investit sur un marché étranger, elle peut encourager les autres à la suivre. S'agissant de la concurrence pour des parts de marché, Choi *et al.* (1986) ont constaté que les grandes banques adoptent la stratégie transfrontière de leurs rivales pour ce qui est des décisions d'investissement sur les principales places financières. La dynamique d'expansion des banques nigérianes est partie d'une banque, et d'autres ont suivi.

3. Examen de la littérature économique sur le coût et les avantages de l'expansion transfrontière

Les chercheurs économiques reconnaissent depuis longtemps les avantages à retirer de l'implantation des banques étrangères et son impact potentiel sur l'intermédiation, l'innovation, la concurrence et le développement du secteur financier du pays d'accueil. L'activité transfrontière sous cette forme s'est vivement intensifiée et a eu diverses incidences sur les systèmes financiers des pays. Il s'avère que la présence des banques étrangères a amélioré le fonctionnement du système bancaire des pays grâce à une intensification de la concurrence et à une augmentation de l'efficacité. L'entrée des banques étrangères peut encourager les banques nationales à réduire les coûts, à accroître leur efficacité et à diversifier les services financiers offerts, la concurrence les obligeant à améliorer la qualité de leurs services pour conserver leurs parts de marché. Il est possible que la qualité des services financiers en soit améliorée et que les marges d'intérêt et les bénéfices en soient réduits.

Levine (1996) analyse les coûts et avantages possibles de l'implantation de banques étrangères. Il fait valoir qu'elles pourraient utilement renforcer les entrées de capitaux et la concurrence, et dès lors moderniser le système financier et le cadre réglementaire du pays d'accueil et en améliorer l'efficacité. Levine indique toutefois que le rôle des banques étrangères dans le renforcement des entrées de capitaux est relativement moins important pour la croissance d'un pays, signe que leur contribution à l'amélioration du fonctionnement du système de paiements, à l'introduction d'innovations technologiques et à l'amélioration du dispositif de gestion des risques et de réglementation est plus importante encore.

Selon la théorie économique, l'expansion transfrontière devrait avoir de nombreux effets positifs comme une intensification de la concurrence, des avancées technologiques, un accroissement de l'intermédiation, une réduction des taux d'intérêt et une amélioration de l'efficacité. La concurrence résultant de la présence des banques étrangères devrait revêtir plusieurs aspects : efficacité, coûts et incitations à l'innovation des institutions et des marchés (Ubiboupin, 2005 ; Claessens et Lee, 2002). La présence de banques étrangères, dans les pays en développement surtout, contribue à accroître l'offre de fonds susceptibles d'être prêtés aux entreprises qui ont ainsi accès à un plus grand volume de capitaux. Selon certaines études, des banques efficaces peuvent promouvoir la croissance économique (Berger *et al.* (2005)), et la présence de banques étrangères permettrait des gains d'efficacité. Des possibilités de financement améliorées pour les PME et un secteur des PME plus dynamique peuvent être un moteur de la croissance économique. Les flux de crédit bancaire au secteur privé constituent un autre canal de transmission. Des banques plus solides peuvent non seulement prêter davantage mais aussi soutenir plus efficacement la concurrence en matière d'offre de crédit.

Il y a un consensus dans la littérature que la présence de banques à capitaux étrangers accroît la concurrence et l'efficacité dans le secteur bancaire du pays d'accueil. C'est essentiellement parce qu'elle permet de réduire les expositions au risque des banques par une plus grande diversification géographique et sectorielle et d'accroître le volume global de fonds investis dans le secteur bancaire. Les chercheurs et analystes encouragent l'arrivée des banques comme moyen de renforcer des structures bancaires fragiles et inefficaces, surtout dans les économies émergentes (Hermes et Lensink (2003) ; Hasan *et al.* (2000)). C'est parce que les banques qui souhaitent et peuvent s'implanter à l'étranger sont généralement plus grandes, en meilleure situation financière, gérées avec plus de professionnalisme et plus avancées d'un point de vue technique que la banque moyenne du pays d'accueil. Ainsi, il y a lieu de prévoir que ces banques relèveront la barre pour l'ensemble des banques du pays d'accueil. Toutefois, l'activité bancaire transfrontière, tout en étant capable de rendre le secteur financier plus efficace, est aussi porteuse de difficultés pour les autorités de contrôle bancaire et les organismes de réglementation. Ainsi, il est indispensable de clairement délimiter la latitude et la responsabilité des autorités de réglementation entre les juridictions pour protéger le système financier et retirer tous les avantages des activités transfrontières (Claessens *et al.* 2001).

D'autres pensent, à l'inverse, que la présence des banques étrangères peut ne pas accroître l'expansion du crédit en raison de coûts plus élevés. Detragiache *et al.* (2006) estiment que la hausse des coûts d'exploitation des banques étrangères dans les pays à faible revenu peut entraîner une réduction de l'octroi de crédit compte tenu des efforts accrus qu'elles déploient pour gagner des parts de marché dans le pays d'accueil. En revanche, Micco et Panizza (2004) montrent que les primes ont été réduites sous l'effet de l'arrivée des banques étrangères dans les pays d'Amérique latine. Ces résultats positifs sont intervenus de diverses manières. L'arrivée des banques a entraîné une réduction des coûts de l'intermédiation financière (mesurée par les marges, les primes et les frais généraux) et une diminution de la rentabilité (Claessens *et al.* 2001, Berger *et al.* 2005). D'autres chercheurs (Martinez Peria et Mody (2004)) ont observé quelques signes d'amélioration de la qualité de l'intermédiation financière, comme une baisse des provisions pour créances irrécouvrables, à mettre sur le compte des nouvelles venues.

De toutes récentes études empiriques analysent les déterminants, le coût et les avantages de l'activité transfrontière sur les marchés européens surtout, mais il en existe quelques-unes qui portent sur le continent africain. De plus en plus d'études utilisant des données transfrontières et portant sur des banques individuelles s'intéressent aux effets de l'arrivée de banques étrangères dans le système bancaire national, en termes de concurrence notamment (Hermes et Lensink (2002)). L'implantation des banques étrangères a intensifié la concurrence dans le système bancaire de nombreux pays d'Afrique en raison du lancement de nouveaux produits financiers comme les GAB, les services bancaires par Internet et par téléphone portable. Dans certains des pays étudiés, les banques étrangères obligent les organismes de réglementation à contribuer à approfondir le marché en développant des marchés de bons du Trésor, signe que le système bancaire du continent devient plus compétitif et plus novateur et que les pays renforcent le système réglementaire.

Il ressort de la plupart des études par pays que la présence de banques étrangères a un effet positif sur le secteur bancaire. Se penchant sur le cas de la Turquie, Denizer (2000) montre que la marge d'intérêt nette, les frais généraux et le rendement des actifs sont liés à la participation étrangère. Il indique en outre que la présence des banques étrangères a une forte incidence sur la concurrence dans le secteur bancaire en ce qu'elle réduit le rendement des actifs et les frais généraux. Hasan et Marton (2000) étudient le secteur bancaire hongrois pendant le processus de transition et concluent que plus les banques ont une proportion élevée de capitaux étrangers, plus elles sont efficaces. Goldberg *et al.* (2000) ont étudié le rôle des banques étrangères pour déterminer la solidité du système financier de l'Argentine et du Mexique. Ils constatent que c'est l'état de santé des banques, et non pas leur structure d'actionariat, qui est le principal facteur déterminant de la croissance, de la volatilité et de la cyclicité du crédit bancaire. Mais la diversité en des actionnaires favorise généralement une stabilité accrue du crédit en période de crise et de faiblesse du système financier intérieur.

Les banques qui s'internationalisent sont généralement plus efficaces et mieux capitalisées et viennent de pays dotés d'un système bancaire plus développé. De ce fait, il y a lieu de croire que leur présence permette au système bancaire d'un pays d'accueil comparativement moins développé de gagner en efficacité. Des études empiriques récentes contredisent la thèse traditionnelle selon laquelle les banques étrangères pourraient dégrader l'allocation du crédit, accroître le risque de crise financière et exacerber la sensibilité des prêts aux effets du cycle conjoncturel, et ne devraient donc pas avoir accès au marché intérieur. Ainsi, Focarelli et Pozzolo (2005) et Goldberg (2002) ont constaté que la présence de banques étrangères est favorable à l'économie des pays d'accueil en Europe. Ils font valoir que du fait de la dynamique de conquête du marché, les banques étrangères contribuent à accroître la quantité de crédit disponible et à améliorer l'efficacité des banques nationales, et réduisent ainsi les marges d'intérêts, les nouvelles venues pratiquant des taux d'intérêt moins élevés pour gagner des parts de marché. Il s'avère en outre que la présence de banques étrangères améliore les conditions de vie dans le pays d'accueil grâce aux entrées d'investissements étrangers (Bayraktar et Wang (2005)).

Un nombre croissant d'études ayant examiné les effets de l'activité bancaire transfrontière sur l'intermédiation financière et l'efficacité ont fait état de l'existence d'une relation positive. La capacité des ménages et des entreprises d'un pays à accéder au financement et l'usage effectif des services bancaires, un des moyens de mesurer les fonctions d'intermédiation des banques, sont améliorés par l'arrivée de banques étrangères (Claessens *et al.* (2001), Berger et Hannan (1998)). Les banques

sont davantage susceptibles de prêter si elles sont à même de mobiliser les dépôts et d'accroître leurs actifs. L'arrivée de banques étrangères devrait aussi accroître le total des actifs du secteur bancaire et le nombre de produits que le système est en mesure d'offrir à la clientèle. Pour ce qui est de l'efficacité, l'amélioration des ratios de coûts et une baisse de la rentabilité sont considérés comme de bons indicateurs de la concurrence et de gains d'efficacité. Ainsi, l'analyse de la présence des banques étrangères est axée sur la question de savoir si le secteur bancaire est plus développé et à même d'acheminer les dépôts mobilisés aux emprunteurs pour favoriser le développement économique.

Des analyses empiriques ont montré que la présence des banques étrangères est à l'origine d'une croissance du PIB par habitant plus élevée dans certains pays d'accueil. Une étude de Macias *et al.* (2009) montre que les prêts bancaires transfrontières exercent un effet positif important sur la croissance économique sur le continent africain en général, mais un impact négatif considérable sur les pays exportateurs de pétrole en particulier, des institutions fragiles exposant ces derniers à des risques bancaires internationaux. Dans un modèle théorique, Besanko et Thakor (1992) analysent les conséquences de la réduction des barrières à l'entrée sur l'affectation des fonds et constatent que les taux de rémunération d'équilibre des prêts diminuent et ceux des dépôts augmentent, même si l'on tient compte d'une concurrence différenciée. Puis, en abaissant le coût de l'intermédiation financière et en réduisant ainsi le coût des capitaux pour les sociétés non financières, des systèmes bancaires plus compétitifs aboutissent à une hausse des taux de croissance. Par ailleurs, Giannetti et Ongena (2005) montrent que la présence de banques étrangères a entraîné un surcroît d'activité des entreprises ; toutefois, l'accès à des financements des entreprises associées peut être restreint, ce qui pourrait réduire le risque de privilégier ce type d'emprunteurs (phénomène d'*insider lending*). La stabilité du système s'en trouverait renforcée. Berger *et al.* (2001) montrent en outre qu'avant de se lancer dans l'activité de prêts, les banques étrangères attendent de disposer d'informations fiables et prennent le temps de se familiariser avec leur nouvel environnement. Les prêts aux entités associées diminuent dès lors du fait d'une meilleure sélection des emprunteurs.

4. Impact de l'expansion des banques nigérianes sur le cadre prudentiel et réglementaire dans la zone monétaire ouest-africaine.

Après la crise de 2008, les autorités nigérianes ont instauré un solide cadre réglementaire qui a permis de renforcer le secteur bancaire. Celui-ci a été adopté par les pays de la zone monétaire ouest-africaine dans le cadre d'une harmonisation réglementaire pour la région. Dans ce contexte, la banque centrale du Nigeria a appliqué un contrôle consolidé et élaboré un dispositif de contrôle transfrontière qui a été mis en œuvre en 2010. Ce dispositif prévoit comme condition préalable à la présence des banques nigérianes dans d'autres pays l'exécution d'un protocole d'accord avec le pays d'accueil. À ce jour, un total de 38 protocoles d'accord ont été engagés, dont 15 ont été signés avec les autorités réglementaires et prudentielles sur le continent africain et ailleurs.

Pays de la zone monétaire ouest-africaine ayant pris des mesures pour améliorer le cadre réglementaire et la stabilité du secteur bancaire

Tableau 4

Pays	Membres de collèges des autorités de contrôle	Accroissement des exigences de fonds propres depuis 2009 ?
Gambie	√	Oui
Ghana	√	Oui
Guinée	√	Oui
Libéria	√	Oui
Nigeria	√	Non
Sierra Leone	√	Oui

Source : Sites internet des banques centrales ; rapport de surveillance de l'IMAO.

Le secteur bancaire est ainsi devenu plus solide et plus sûr, pas seulement au Nigeria, mais dans toute la zone monétaire ouest-africaine. Parmi les mesures engagées ont figuré l'instauration d'un dispositif qui a institué un meilleur partage de l'information et un contrôle conjoint par l'intermédiaire du collège des autorités de contrôle de la zone auquel tous les pays de la zone participent. Cet arrangement a non seulement amélioré les connaissances techniques mais aussi amélioré le suivi et la gestion de crise dans la région. Le programme de renforcement des capacités des autorités de contrôle que fournit la banque centrale du Nigeria aux pays de la région depuis les années 1980 a bénéficié d'un nouvel élan à partir de 2010, sous l'effet de la vaste expansion des banques nigérianes en Afrique de l'ouest. Une formation supplémentaire destinée aux contrôleurs bancaires est proposée gratuitement par l'intermédiaire du collège des autorités de contrôle de la zone monétaire ouest-africaine. En outre, des inspections sur place des filiales de banques nigérianes organisées conjointement par les pays d'origine et d'accueil ont permis un partage de l'expérience pratique entre les autorités de contrôle du Nigeria et celles des pays d'accueil de la région.

Au Nigeria, toutes les banques, qu'elles soient nationales ou étrangères, sont traitées sur un pied d'égalité et sont soumises à la même réglementation prudentielle. En cas de crise de liquidité, la banque centrale joue son rôle de prêteur en dernier ressort pour l'ensemble des banques. Les banques étrangères et nationales sont traitées de la même façon en termes de soutien de liquidité. Toutefois, dans certains pays de la zone, les exigences de fonds propres sont différentes pour les banques à capitaux étrangers.

Le *Financial Services Regulation Coordinating Committee* (FSRCC), qui est chargé de réglementer le système financier, fait l'objet de la Section 43(2) de la loi de 2007 sur la Banque centrale du Nigeria. Il est composé des membres suivants : Banque centrale (Président), la *Corporate Affairs Commission*, le ministère fédéral des Finances, la *National Insurance Commission*, la *National Pension Commission*, la *Nigeria Deposit Insurance Commission* (NDIC), la *Securities and Exchange Commission* (SEC), l'*Abuja Securities & Commodity Exchange*, la bourse nigériane et l'autorité fiscale *Federal Inland Revenue Service* (FIRS).

Ces organismes se rencontrent tous les deux mois pour traiter de questions intéressant les banques et les établissements financiers non bancaires du pays et de leur impact sur l'économie et la stabilité financière. Le Comité compte actuellement cinq sous-comités permanents et deux comités *ad hoc* qui l'aident à réaliser ses objectifs : solidité du secteur financier, cadre juridique et application effective,

partage de l'information, développement des marchés financiers, harmonisation et coordination, contrôle consolidé et mise en œuvre des normes internationales d'information financière (IFRS). De plus, au Nigeria, plusieurs projets de lois visant à renforcer le secteur bancaire et à veiller au renforcement des dispositifs de gestion des risques sont en attente d'adoption à l'Assemblée nationale. On peut citer notamment le projet de loi sur les banques et autres établissements financiers, destiné à abolir l'ancienne loi et à la repromulguer en proposant des mesures plus intransigeantes contre les irrégularités commises dans le secteur bancaire et des sanctions plus lourdes contre les abus d'initiés. Ces projets de loi renforceront en outre les activités des banques nigérianes dans le pays d'origine et le pays d'accueil. D'autres mesures visant à améliorer la qualité des données et de la communication, comme l'adoption des normes internationales d'information financière (IFRS) et la modernisation du système électronique d'analyse et de surveillance des données financières (eFASS) qui est la principale plateforme utilisée par les banques pour soumettre leurs déclarations aux autorités de contrôle.

Le nombre de succursales bancaires s'est accru dans tous les pays. Au Ghana, le réseau est passé de 595 succursales à 640 entre 2007 et 2008, les banques nigérianes représentant environ 20 % de cette progression. En Sierra Leone, le réseau qui avait 44 succursales en 2007 en comptait 75 en 2011, les banques nigérianes contribuant à cette expansion à hauteur de plus de 26 %. En Gambie, le nombre de succursales a augmenté également, de 41 à 64 sur la même période, la part des banques nigérianes atteignant 35 % en 2010. La stratégie des banques du Nigeria était de mettre leurs services à la disposition de la population non bancarisée en étendant leur réseau de succursales au-delà de la capitale. Au Libéria, UBA est la seule banque dotée d'un réseau de succursales dans le comté de Nimba depuis 2009. En Sierra Leone, sur les sept succursales de Guaranty Trust bank, quatre sont situées en dehors de la capitale, et on observe la même tendance dans d'autres pays.

Dans bien des pays d'accueil, les autorités reconnaissent que les banques nigérianes ont contribué à accroître la compétitivité du système bancaire et à améliorer l'accès aux services financiers. Une évaluation du développement du secteur financier en Sierra Leone, réalisée à la demande de la banque centrale, a salué la contribution des banques nigérianes à l'amélioration du système bancaire du pays, tout en soulignant que le processus devait se poursuivre. Il en ressort que les banques nigérianes ont accru sensiblement la compétitivité, mais que l'activité bancaire pourrait être plus compétitive encore et axée davantage sur la réduction des coûts. Par ailleurs, le processus de notation des risques de crédit pourrait être amélioré. Les banques à capitaux étrangers se développent rapidement et pourraient même bientôt dominer le système bancaire du pays (pour consulter cette étude dans son intégralité, se rendre sur le site internet de la Banque de Sierra Leone).

Les pratiques des banques en matière de gestion des risques ont pu être sensiblement améliorées dans la zone, les banques nigérianes ayant parrainé la mise en œuvre de dispositifs de gestion des risques plus solides dans les pays d'accueil de la zone monétaire ouest-africaine dans la perspective de leur transition à Bâle II et Bâle III. Ces dispositifs se sont appuyés dans une large mesure sur les leçons tirées des suites de la crise bancaire nigériane et de la crise financière mondiale. Ils ont fourni une base solide au renforcement du processus de surveillance prudentielle dans les pays concernés. La Banque centrale du Nigeria a joué un rôle moteur dans la mise en place d'une assistance financière et technique à l'intention de certains membres du collège des superviseurs de la zone monétaire ouest-

africaine pour l'automatisation des déclarations des banques par la mise en œuvre du système électronique d'analyse et de surveillance des données financières. L'objectif était d'améliorer l'intégrité des données et le respect des échéances dans la soumission des déclarations. Cela favoriserait une détection précoce des signaux de risque dans les banques et le système tout entier.

Hormis la Banque du Ghana, les autorités de contrôle d'autres pays de la zone monétaire ouest-africaine ont appris, grâce à la Banque centrale du Nigeria, à appliquer un contrôle fondé sur les risques. Les autorités de contrôle bancaire du Nigeria ont aidé d'autres autorités de la région à appréhender des approches prudentielles fondées sur les risques et à les mettre en œuvre dans leurs juridictions respectives. La présence des banques nigérianes en Afrique de l'Ouest a permis de fournir des pistes d'audit pour les transactions transfrontières. Elle a ainsi contribué à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la région et favorisé la transparence dans les transactions financières. Elle a en outre permis de sensibiliser à la nécessité de créer des systèmes efficaces de garantie des dépôts pour servir de filet de sécurité dans les autres pays membres. Enfin, elle a renforcé la coopération entre les autorités de contrôle de façon à réduire l'arbitrage réglementaire.

5. Résumé et conclusion

Pour retirer pleinement les avantages de la présence panafricaine dans la région, les cadres juridique et institutionnel doivent faire l'objet d'une réforme. Si les forces du marché ont contribué à élargir le système bancaire dans ces pays, l'environnement juridique et institutionnel doit être modifié pour leur permettre d'opérer plus efficacement. L'environnement juridique et réglementaire joue un rôle central dans le fonctionnement harmonieux du secteur financier et dans la gestion et l'intégration efficaces des flux de capitaux et de l'épargne intérieure. La valeur des créances des établissements financiers sur les emprunteurs dépend de la définition claire des droits de propriété, conjuguée à la prévisibilité et la rapidité de son application effective, qui doit être juste et impartiale. Les cadres juridique et réglementaire qui renforcent les moyens d'action de l'organisme de réglementation et régissent le comportement des intervenants de marché sont des éléments essentiels du fonctionnement et du développement harmonieux du secteur financier. Un système qui garantira l'application effective des règles et la protection des investisseurs et des emprunteurs fera beaucoup pour améliorer l'accès aux financements dans les pays de la région.

Les pays de la zone devraient s'attacher en priorité à renforcer encore le cadre réglementaire et prudentiel et à en entreprendre la réforme afin de protéger le système financier. Une coopération efficace entre autorités des pays d'accueil et d'origine est une condition nécessaire du contrôle de l'activité internationale des banques. En matière de contrôle des établissements des banques à l'étranger, deux principes de base revêtent une importance fondamentale pour une telle coopération : tout d'abord, aucun établissement bancaire à l'étranger ne doit échapper à ce contrôle ; en second lieu, le contrôle doit être adéquat (Concordat de Bâle, 1983). Il est impératif d'engager un processus de réforme surtout dans les pays où une grande partie du système financier est contrôlée par une société mère ne relevant pas de la juridiction des autorités du pays d'origine. Pour renforcer le

système en présence d'une activité bancaire transfrontière, il faudra lancer des initiatives au niveau des pays et de la région.

L'adoption d'un contrôle consolidé devrait être une priorité. Un contrôle efficace de l'activité transfrontière des banques doit commencer par un contrôle efficace et efficient dans le pays d'origine. Toutes les autorités de contrôle chargées de préserver la solidité de leurs systèmes financiers respectifs devraient adopter une série de principes bien établis en vue d'un contrôle efficace. Les principes doivent notamment inclure un contrôle consolidé. Un contrôle adéquat doit s'appliquer, et s'appuyer sur des normes prudentielles appropriées à tous les aspects des opérations menées par les organisations bancaires. Les mémoranda d'accord en vigueur entre les pays devraient être mis en conformité avec le Concordat de Bâle pour ce qui est du contrôle des banques étrangères.

La grande priorité devrait être de veiller à ce que les autorités des pays d'origine et d'accueil ont un accès satisfaisant aux informations relatives aux expositions au risque et à la gestion des banques transfrontières. Cela suppose un partage étroit et rapide des informations entre les autorités des pays d'origine et d'accueil, en temps normal et particulièrement en période de tensions.

Bibliographie

Amel, D., C. Barnes et F. Panatta (2004) : "Consolidation and efficiency in the financial sector : a review of the international evidence", *Journal of Banking and Finance*, vol. 28, pp. 2493–519.

Concordat de Bâle (1983) : *Principes pour le contrôle des établissements des banques à l'étranger*, www.bis.org/publ/bcbasc312fr.pdf.

Bayraktar, N. et Y. Wang (2005) : "Foreign bank entry and domestic banks' performance evidence using bank level data", mimeo, Pennsylvania State University et Banque mondiale.

Beck, T., A. Demirgüç-Kunt et V. Maksimovic (2005) : "Financial and legal constraints to firm growth: does size matter?", *Journal of Finance*, vol. 60, pp. 137–77.

Berger, A., G. Clarke, R. Cull, L. Klapper et G. Udell (2005) : "Corporate governance and bank performance: a joint analysis of the static, selection, and dynamic effects of domestic, foreign, and state ownership", *Journal of Banking and Finance*, vol. 29, pp. 2179–221.

Berger, A., L. Klapper et G. Udell (2001) : "The Ability of Banks to Lend to Informationally Opaque Small Businesses", *Federal Reserve Bank Board Finance and Economics Discussion Series*, n° 34.

Berger, A. et T. Hannan (1998) : "The efficiency cost of market power in the banking industry: a test of the 'quiet life' and related hypotheses", *Review of Economics and Statistics*, vol. 80, pp. 454–65.

Besanko, D. et A. Thakor (1992) : "Banking deregulation: Allocational consequences of relaxing entry barriers", *Journal of Banking and Finance*, vol. 16, pp. 909–932.

Blomström, M. et A. Kokko (1994): "Home country effects of foreign direct investment: evidence from Sweden", *NBER Working Papers*, n° 4639.

- Blomström, M., G. Fors et R. Lipsey (1997) : "Foreign direct investment and employment: home country experience in the United States and Sweden", *NBER Working Papers*, n° 6205.
- Buch, C. (2000) : "Why do banks go abroad – evidence from German data", *Financial Markets, Institutions and Instruments*, vol. 9, n° 1, pp. 33–67.
- Buch, C. et G. DeLong (2001) : "Cross-border bank mergers: what lures the rare animal?", Kiel Institute of World Economics.
- Cho, K. (1990) : "Foreign banking presence and banking market concentration: the case of Indonesia", *Journal of Development Studies*, vol. 27, pp. 98–110.
- Choi, S., A. Tschoegl et C. Yu (1986) : "Banks and the world's major financial centers, 1970–80", *Review of World Economics*, vol. 122, n° 1, pp. 48–64.
- Claessens, S., A. Demirgüç-Kunt et H. Huizinga (2000) : "The role of foreign banks in domestic banking systems", in S. Claessens et M. Jansen (eds), *The internationalization of financial services: issues and lessons for developing countries*, Boston, MA, Kluwer Academic Press.
- (2001) : "How does foreign bank entry affect domestic banking markets?", *Journal of Banking and Finance*, vol. 25, pp. 891–911.
- Claessens, S. et J. Lee (2002) : "Foreign banks in low-income countries: recent developments and impacts", mimeo, Banque mondiale.
- Denizer, C. (2000) : "Foreign entry in Turkey's banking sector: 1980–97," World Bank Policy Research Working Papers, n° 2462, octobre.
- Detragiache, E., P. Gupta et T. Tressel (2006) : "Foreign banks in poor countries: theory and evidence", *Document de travail du FMI* n° 06/18.
- Focarelli, D., C. Salleo, E. Cerutti, G. Dell'Aricia et M. Martinez Peria (2007) : "How banks go abroad: branches or subsidiaries?", *Journal of Banking and Finance*, vol. 31, pp. 1669–92.
- Focarelli, D. et A. Pozzolo (2005) : "Where do banks expand abroad? An empirical analysis", *Journal of Business*, vol. 78, pp. 2435–63.
- Gallego, S., A. García Herrero et C. Luna (2003) : "Investing in the financial sector of emerging countries: potential risks and how to manage them", *Revista de Estabilidad Financiera*, octobre.
- Giannetti, M. et S. Ongena (2005) : "Financial integration and entrepreneurial activity: evidence from foreign bank entry in emerging markets", *CEPR Discussion Papers*, n° 5151.
- Goldberg, L. (2002) : "When is US bank lending to emerging markets volatile?", in S. Edwards et J. Frankel (eds), *NBER Conference Report Series*, University of Chicago Press, Chicago/Londres pp. 171–91.
- Goldberg, L., G. Dages et D. Kinney (2000) : "Foreign and domestic bank participation: lessons from Argentina and Mexico", Banque de Réserve fédérale de New York, document de travail.
- Gropp, R. et J. Vesala (2001) : "Deposit insurance, moral hazard and market monitoring", *ECB Working Paper Series*.
- Hasan, I et K. Marton (2000) : "Development and efficiency of the banking sector in a transitional economy: Hungarian experience", *BOFIT Discussion Papers*, n° 7.

- Hasan, I., A. Lozano-Vivas et J. Pastor (2000) : "Cross-border performance in European banking", *Bank of Finland Discussion Papers*, 24/2000.
- Hermes, N. et R. Lensink (2002) : "The impact of foreign bank entry on domestic banks in LDCs: an econometric analysis"; in T Kowalski, R Lensink et V Vensel (eds), *Foreign banks and economic transition*, Poznan University Press, pp. 129–46.
- (2003) : "Foreign bank presence, domestic bank performance and financial development", document destiné à un colloque du SUERF (Société universitaire européenne de recherches financières).
- King, R. et R. Levine (1993) : "Finance and growth: Schumpeter might be right", *Quarterly Journal of Economics*, vol. 108, pp. 717–37.
- Lensink, R. et N. Hermes (2003) : "The short-term effects of foreign bank entry on domestic bank behaviour: does economic development matter?", *Journal of Banking and Finance*, vol. 27.
- Levine, R. (1996) : "Foreign banks, financial development and economic growth", in C Barfield (ed), *International financial Markets: harmonization versus competition*, Washington DC, AEI Press.
- Macias, J., I. Mass et V. Murinde (2009) : "Cross-border bank lending versus FDI in Africa's growth story".
- Martinez Peria, M. et A. Mody (2004) : "How foreign participation and market concentration impact bank spreads: evidence from Latin America", mimeo, Banque mondiale.
- Micco, A. et U. Panizza (2004) : "Bank ownership and lending behavior", *Research Department Working Papers*, n° 520, Banque interaméricaine de développement.
- Nier, E. et U. Baumann (2003) : "Market discipline, disclosure and moral hazard in banking", in *Corporate governance: implications for financial services firms*, proceedings of the 39th Annual Conference on Bank Structure and Competition, Banque de Réserve fédérale de Chicago, pp. 261–77.
- Nnaji, O. (2011) : "Cross border expansion of Nigerian banks: any benefits to financial intermediation in the home and host countries?", FMI ARP 11/03.
- Pozzolo, A. (2008) : "Bank cross-border mergers and acquisitions: causes, consequences and recent trends", *Economics and statistics discussion paper* n° 08/48.
- Segal, Z. (1974) : "Market and industry factors affecting commercial bank stocks: an analysis of the price behavior of bank stock prices", Mémoire de doctorat non publié, New York University.
- Uiboupin, J. (2005) : "Short-term effects of foreign bank entry on bank performance in selected CEE countries", *Bank of Estonia working papers*, n° 4.
- Vander Venet, R. (1996) : "The effect of mergers and acquisitions on the efficiency and profitability of EC credit institutions", *Journal of Banking and Finance*, vol. 20, n° 9, pp. 1531–58.
- Vives, X. (2000) : "Lessons from European banking liberalization and integration", in *The internationalization of financial services: issues and lessons for developing countries*, Kluwer Law International.